

ARTICLE 6 : PRIX ET REMISE DES PRIX

Le concours récompensera les productions collectives (catégories Maternelle (grande section)/CP et CE1/CE2) et individuelles (catégories CM1/CM2, 6^e/5^e, 4^e/3^e, 16-17 ans) ainsi que la participation des écoles et collèges (catégories CM1/CM2, 6^e/5^e, 4^e/3^e uniquement).

Un prix supplémentaire sera accordé pour la qualité d'un projet mené en partenariat bibliothèque/établissement scolaire pour les catégories Maternelle (grande section)/CP, CE1/CE2, CM1/CM2, 6^e/5^e et 4^e/3^e soit un total de **95 prix répartis comme suit** :

★ Catégories Maternelle (grande section)/CP et CE1/CE2 :

20 lauréats et 30 prix remis

- Pour chaque catégorie, 5 lauréats seront récompensés collectivement par l'attribution de Chèques-lire® (1^{er} prix : 400 €, 2^e prix : 300 €, 3^e/4^e/5^e prix ex aequo : 200 €).
- Pour chaque catégorie, 10 lauréats (5 bibliothèques et 5 classes) seront également récompensés par l'attribution de Chèques-lire® (1^{er} prix : 150 €, 2^e prix : 100 €, 3^e prix : 80 €, 4^e/5^e prix ex aequo : 50 € pour chaque acteur) pour un projet mené en partenariat.

★ Catégories CM1/CM2, 6^e/5^e, 4^e/3^e :

45 lauréats et 60 prix remis

- Pour chaque catégorie, 5 lauréats seront récompensés individuellement par l'attribution de Chèques-lire® (1^{er} prix : 100 €, 2^e prix : 80 €, 3^e/4^e/5^e prix ex aequo : 50 €). Les écoles, collèges ou bibliothèques dont sont issus les 5 lauréats recevront également un Chèques-lire® d'une valeur de 200 €.
- Pour chaque catégorie, 10 lauréats (5 bibliothèques et 5 classes) seront également récompensés par l'attribution de Chèques-lire® (1^{er} prix : 150 €, 2^e prix : 100 €, 3^e prix : 80 €, 4^e/5^e prix ex aequo : 50 € pour chaque acteur) pour un projet mené en partenariat.

★ Catégorie 16-17 ans :

5 lauréats et 5 prix remis

- Les 5 lauréats seront récompensés individuellement par l'attribution de 5 prix remis par le Rotary Club Metz Lafayette (1^{er} prix : 300 €, 2^e prix : 200 €, 3^e prix : 100 €, 4^e prix : 80 €, 5^e prix : 50 €)
- et de livres offerts par le Conseil Général.

Une rencontre avec un auteur de la sélection

(sur inscription uniquement et dans la limite des places disponibles) sera proposée aux établissements participants au concours, ayant adressé leur production et s'engageant à respecter les conditions d'accueil et de préparation à la rencontre figurant dans la lettre de confirmation. Les dates et lieux des rencontres seront confirmés et communiqués ultérieurement aux écoles et collèges retenus.

Les délibérations du jury seront prononcées à l'occasion des cérémonies de remise de prix qui se dérouleront au cours du printemps 2014. Afin de faciliter le déplacement des établissements, les délibérations du jury pourront être communiquées sur demande aux participants 15 jours avant la date de la cérémonie.

Les cérémonies seront organisées sur les 4 pôles départementaux du réseau de lecture publique de Metz, Bitche, Nilvange et Créhange. À cette occasion, les lauréats seront invités à présenter leur production. Les dates, lieux et heures des cérémonies de remise de prix seront communiqués aux lauréats par lettre. Tous les participants seront invités aux cérémonies de remise de prix.

ARTICLE 7 : CESSIION DES DROITS

Les gagnants du concours et leurs établissements autorisent le Conseil Général de la Moselle à utiliser à titre promotionnel et informatif leurs noms, prénoms, prix ainsi que leurs productions (texte rédigé ou création graphique) et ce, sans que cette utilisation leur ouvre droit à une rémunération, un droit ou avantage quelconque autre que l'attribution du prix.

Les productions des lauréats pourront faire l'objet d'une publication dont le support sera communiqué ultérieurement, notamment sur MOSELIA.

ARTICLE 8 : RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Ce règlement est également consultable en ligne sur le portail de la lecture publique MOSELIA : <http://moselia.cg57.fr>.

ARTICLE 9 : INFORMATIONS, RENSEIGNEMENTS

Conseil Général de la Moselle
Direction de la Culture et du Tourisme
Division de la Lecture Publique et des Bibliothèques
Tél. 03 87 35 02 60
<http://moselia.cg57.fr> • mosellire@cg57.fr

Règlement du concours départemental

ARTICLE 1 : OBJET

Le Conseil Général de la Moselle organise un concours dont le but est d'encourager la lecture et de soutenir et développer l'analyse critique littéraire des jeunes publics dans les écoles et collèges ainsi que dans les bibliothèques de Moselle. Ce concours est intitulé **Moselle lire**.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux élèves de toutes les écoles et collèges de Moselle, de la maternelle (grande section) à la troisième ainsi qu'aux jeunes lecteurs (de 5 à 15 ans) des bibliothèques municipales du département. Une catégorie est également ouverte aux jeunes de 16-17 ans (participation individuelle et hors du cadre scolaire uniquement).

Le concours se déroule d'**octobre 2013 à avril 2014**.
La date limite de réception des productions est fixée au : **vendredi 21 mars 2014**.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le concours comporte six catégories :

- ★ **Maternelle (grande section)/CP - 5/7 ans**
- ★ **CE1/CE2 - 7/9 ans**
- ★ **CM1/CM2 - 9/11 ans**
- ★ **6^e/5^e - 11/13 ans**
- ★ **4^e/3^e - 13/15 ans**
- ★ **16-17 ans : hors cadre scolaire**

NB : le choix de la catégorie doit correspondre en priorité au niveau scolaire de l'enfant (ex : un enfant de 14 ans qui est en 5^e participera dans la catégorie 6^e/5^e - 11/13 ans).



Pour chacune de ces catégories (à l'exception des 16-17 ans), une sélection de cinq livres est proposée.

Les participants sont invités, selon la catégorie pour laquelle ils concourent :

★ Catégories Maternelle (grande section)/CP et CE1/CE2 :

à réaliser **collectivement** une création graphique mettant en valeur l'univers d'un livre choisi par la classe parmi la sélection.

★ Catégories CM1/CM2, 6^e/5^e, 4^e/3^e :

à rédiger **individuellement** un texte portant sur un livre au choix parmi la sélection. Le texte devra respecter la forme imposée selon la catégorie choisie :

- suite ou fin d'histoire
- écriture d'une autre aventure
- lettre à l'auteur
- interview fictive d'un personnage

★ Catégorie 16-17 ans :

à rédiger **individuellement et hors du cadre scolaire** une nouvelle.

Le choix du thème est libre et l'envoi des textes se fera par voie électronique uniquement à l'adresse suivante : mosellire@cg57.fr

LES PRODUCTIONS À RÉALISER PAR CATÉGORIE

Maternelle (grande section)/CP • 5/7 ANS

★ réaliser une création graphique collective (1 par classe ou par bibliothèque) au format raisin (50 X 65 cm), à partir de formes libres (écriture, dessin, collage, découpage, peinture, petits objets...) mettant en valeur l'univers proposé dans l'un des cinq livres de la sélection.

Remarques :

- il est impératif de ne pas reproduire une page du livre mais d'en imaginer une autre.
- la création peut se faire en volume mais toujours dans le respect du format 50 X 65 cm et de l'utilisation de petits matériaux.
- pour les classes de CP, la création peut également intégrer des éléments textuels (pas plus d'une centaine de mots).

CE1/CE2 • 7/9 ANS

★ à partir de l'un des cinq livres de la sélection, inventer la suite ou la fin de l'histoire. Le texte sera rédigé et illustré **collectivement** (1 texte par classe ou par bibliothèque) et sera présenté sous forme d'un petit livre ou d'un livre-objet (format A4, 4 pages intérieures maximum + couvertures) intégrant des formes libres (écriture, dessin, collage, découpage, peinture, petits objets).

Remarque :

- il est impératif de ne pas reproduire des illustrations ou des textes du livre dans leur intégralité.

CM1/CM2 • 9/11 ANS

★ à partir de l'un des cinq livres de la sélection, rédiger **individuellement** une autre aventure qui pourrait arriver à l'un des personnages/aux personnages du livre. Minimum 15 lignes sous forme manuscrite ou dactylographiée.

Collège 6^e/5^e • 11/13 ANS

★ à partir de l'un des cinq livres de la sélection, rédiger **individuellement** un texte critique manuscrit ou dactylographié (une page A4 recto maximum) sous la forme d'une lettre adressée à l'auteur.

Remarque :

- il est impératif de ne pas faire un résumé du livre.

Collège 4^e/3^e • 13/15 ANS

★ à partir de l'un des cinq livres de la sélection, et à la façon d'un journaliste, rédiger **individuellement** l'interview fictive de l'un des personnages sous forme manuscrite ou dactylographiée (une page A4 recto maximum). L'interview comportera au minimum un titre, quelques lignes d'introduction (2 environ) et un jeu de questions-réponses.

16-17 ANS

★ à partir d'un thème libre, rédiger individuellement une nouvelle. La nouvelle sera inédite et comportera un titre. Les mentions de nom, prénom, **date de naissance**, adresse postale, adresse de courriel et numéro de téléphone de l'auteur devront apparaître distinctement en haut à droite de la première page. Format A4, au maximum 3 pages (recto) dactylographiées et numérotées de 1 à 3 (taille de police : 12, interligne simple).

L'envoi se fera uniquement par voie électronique (envoi de la nouvelle en pièce jointe au format .doc ou .pdf) à l'adresse suivante : mosellire@cg57.fr



INSCRIPTION AU CONCOURS

Préinscription obligatoire

★ Les écoles et collèges qui souhaitent participer au concours devront impérativement, au plus tard le **mardi 17 décembre 2013** se préinscrire en ligne (une préinscription par classe et par bibliothèque), sur le portail de la lecture publique MOSELIA :

<http://moselia.cg57.fr> (rubrique • Espace Pro)

en utilisant le mot de passe communiqué à chaque établissement (contacter le 03 87 35 02 60).

★ Les bibliothèques devront se préinscrire via leur « Espace Pro » accessible sur MOSELIA rubrique :

Mon dossier action culturelle /
Concours MoseL'lire /
Préinscription,

jusqu'au **mardi 17 décembre 2013**.

Envoi des productions

★ Les productions (à l'exception des nouvelles dans la catégorie 16-17 ans) devront impérativement être accompagnées du **Bulletin de participation** (1 bulletin par production) ainsi que de la **Fiche projet** (pour les écoles et collèges uniquement, 1 fiche projet par classe) téléchargeables sur le site <http://moselia.cg57.fr>. Les productions devront être adressées par voie postale ou déposées au plus tard le **vendredi 21 mars 2014**, délai de rigueur, à l'adresse suivante :

Conseil Général de la Moselle
Direction de la Culture et du Tourisme
Division de la Lecture Publique et des Bibliothèques
Concours « MoseL'lire ! »
1, rue du Pont Moreau
B.P. 11096 • 57036 METZ CEDEX 1

Aucun accusé réception ne sera délivré suite aux envois des productions ; les créations graphiques, les textes et les nouvelles **ne seront pas restitués à la fin du concours**.

ARTICLE 4 : COMPOSITION DU JURY

★ Le jury qui se réunira au printemps 2014 sera composé d'élus du Conseil Général de la Moselle, de représentants de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Moselle, de représentants de la librairie Le Préau, de représentants du Rotary Club (Metz Lafayette) et de représentants de la Division de la Lecture Publique et des Bibliothèques.



ARTICLE 5 : MODALITÉS DE SÉLECTION

Les productions respectant les conditions énoncées précédemment seront examinées par le jury qui en sélectionnera cinq par catégorie classées de 1 à 5 dans l'ordre décroissant.

Le jury appréciera notamment :

- Pour les créations graphiques (collectives) : le respect du format imposé, l'originalité de la présentation, le soin, la créativité et la pertinence de la création par rapport au livre.
- Pour les productions écrites (collectives et individuelles) : le respect de la forme imposée (suite ou fin de l'histoire, écriture d'une autre aventure, interview fictive d'un personnage, lettre à l'auteur), l'originalité de la présentation et du ton, ainsi que la pertinence d'un point de vue argumenté sur le livre.
- Pour les nouvelles (individuelles) : le respect des consignes, le respect du genre, l'originalité de la trame et de la chute, la qualité de la langue.
- Pour toutes les productions (écoles et collèges uniquement) : la démarche pédagogique qui a précédé et accompagné la réalisation des différentes productions (décrite dans la **Fiche projet**)
- Pour le projet en partenariat Établissement / Bibliothèque : les étapes du suivi du projet par les deux structures (décrites dans la **Fiche projet - partie « Partenariat »**).

Les établissements/bibliothèques des lauréats et non lauréats seront informés par lettre des résultats.